

COMMUNIQUE DE PRESSE – 22 OCTOBRE 2026

Colloque sur la « Couverture universelle des soins de santé » : un dispositif provisoire qui doit devenir une réalité pour toutes et tous

À l'occasion de notre colloque du 22 octobre 2026, nous nous sommes penchés sur la Couverture universelle des soins de santé (CUSS) qui vise à donner accès aux soins de santé à toute personne présente sur le territoire luxembourgeois. En effet, contrairement à ce que prévoient les droits de l'homme, cet accès n'est pas garanti à toutes et tous dans notre pays. Faire de la CUSS, qui demeure pour le moment un projet pilote, un dispositif pérenne inscrit dans la loi doit être une priorité, compte tenu de ses effets sur les personnes les plus précarisées, mais aussi sur la santé publique.

Les possibilités de mise en place d'un accès véritablement universel aux soins de santé ont été examinées en détail lors de ce colloque, en présence d'experts luxembourgeois et étrangers. Les échanges ont notamment mis en lumière le potentiel, mais aussi les limites du dispositif actuel de la CUSS.

Les expériences françaises et espagnoles présentées lors du colloque montrent que les craintes liées à un dispositif comme la CUSS n'ont pas de raison d'être : une couverture universelle ne sera pas un aimant pour les migrants et ne va pas faire exploser les dépenses de santé. Parmi les propositions d'amélioration pour la CUSS figuraient la suppression de la période de carence et l'adaptation des ressources des organisations à l'ampleur de la prise en charge.

Au-delà de l'accès aux soins, la CUSS joue un rôle essentiel dans la stabilisation des situations personnelles, la lutte contre l'isolement social et la réintégration sur le marché du travail. Un ancien bénéficiaire de la CUSS a décrit sa situation comme suit: « La CUSS m'a non seulement aidé à surmonter mes graves problèmes de santé, mais elle m'a également aidé à sortir de mon isolement social et personnel. Elle m'a redonné l'espoir que l'humanité et la bienveillance existent encore au sein de notre société luxembourgeoise. »

Alors que des mécanismes comparables existent depuis longtemps dans nos pays voisins, la CUSS demeure au Luxembourg dans une phase pilote. A côté d'une proposition de loi portée par le LSAP, la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale s'est solennellement engagée lors de ce colloque à déposer rapidement un projet de loi sur la CUSS. En réaction à la table ronde, Martine Deprez a réaffirmé : « La CUSS n'est pas un projet politique, c'est une nécessité. »

Rappelons-nous que l'accès aux soins ne relève pas uniquement d'une question de santé publique : il



s'agit aussi d'une question de dignité humaine, de solidarité et de justice sociale. Nous appelons donc les responsables politiques à prendre les mesures nécessaires pour pérenniser, renforcer et généraliser la CUSS, en allégeant au maximum les lourdeurs administratives. L'accès aux soins de santé ne doit pas dépendre des capacités d'un dispositif encore expérimental, mais constituer un droit effectif pour chacune et chacun.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Madame Fiona Kieffer, Chargée de communication : fkieffer@medecinsdumonde.lu / GSM : 671 145 680 ou Monsieur Michel Genet, Directeur général : mgenet@medecinsdumonde.lu / GSM : +352 661 145 695